



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 1 avril 2026, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans le foyer de la Mairie, sur la convocation du 27 mars 2026 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Jonathan BESSEDE, Jean-Claude BUET, Patricia CANAL, Jocelyne CEZAR, Rémy COSTA, Anthony DE MEO ; Nathalie DUNTZE, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Christine PONCET, Pierre SAUVAGE, Michel TOULOUZE

### **Absents excusés :**

Karine DUBOIS ; Donne pouvoir à Jonathan BESSEDE

**Secrétaire de séance :** Rémy COSTA

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

### **1. Actualités**

Quelques points d'actualité sont présentés au Conseil. Ces points ne nécessitent pas de compte rendu.

### **2. Désignation des Commissions communales**

COMMISSIONS Commission Finances, ressources humaines

Responsable : Jocelyne CEZAR

Commission Urbanisme, bâtiments publics, cimetière, voiries, réseaux

Responsable : Rémy COSTA

Commission vie associative, animation, sport, culture, cérémonies

Responsable : Marie Jeanne ANDRE

Commission cadre de vie, village fleuri, espaces verts

Responsable : Christine PONCET

Commission enfance, école, adolescence

Responsable : Anthony DE MEO

Commission développement durable, développement économique et tourisme, agriculture

Responsable : Patricia CANAL

Commission communication

Responsable : Karine DUBOIS

Commission sécurité, et Plan Communal de Sauvegarde

Responsable : Rémy COSTA

Commission sécurité et de l'accessibilité des bâtiments publics

Responsable : Marie-Jeanne ANDRE

Syndicat électrification :

Titulaire : Jean-Charles ALLEMAND - Suppléant : Fabien FIARD

Pays Cévennes :

Titulaire : Fabien FIARD - Suppléant : Jonathan BESSEDE

#### Extras communales

Actions Sociales

Responsable : Marie-Jeanne ANDRE

Maison Goll

Responsable : Pierre SAUVAGE

Cadre de vie et économie

Responsable : Rémy COSTA

**VOTE À L'UNANIMITE**

### **3. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Commission appels d'offres

Responsable : Jean-Claude BUET

Membres : Marie-Jeanne ANDRE ; Jean-Charles ALLEMAND ; Rémy COSTA ; Jocelyne CEZAR

**VOTE À L'UNANIMITE**

#### 4. Ouverture de crédits anticipés pour les investissements 2026

**Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits-Exercice 2025**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif d'une collectivité à engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice en cours.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris le remboursement de la dette) et précise le montant et l'affectation des crédits.

Certaines opérations d'investissement peuvent s'avérer nécessaire dès le début de l'exercice avant que ne soit adopté le budget primitif de la Mairie de Cruviers-Lascours.

**Résultat du vote :**

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, sur le fondement et dans la limite des dispositions précitées, à mandater des dépenses d'investissement pour les travaux de la salle des fêtes, de l'église ainsi que le projet de l'aire de jeux et du terrain de pétanque qui se révéleraient nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2026.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 comme suit :

Calcul du plafond de dépenses de l'année N	2026
Budget primitif + DM de l'année N-1	2025
Dépenses de la section d'investissement / total	293 567,07 €
- Restes à réaliser au titre année N-2 repris au BP N-1	0,00 €
- Déficit 001 éventuel	64 187,67 €
	0,00 €
- Remboursement des emprunts en capital (plan en cours)	115 500,00 €
- Chapitres d'ordre 040, 041 ...	0,00 €
Sous-total	113 879,40 €
Plafond de 25 %	28 469,10 €
Autorisation de dépenses à répartir (arrondi)	<b>28 469,85 €</b>

Nature de la dépense	Montant	Chapitre ou Opération	Imputation comptable d'exécution (article) + code fonction le cas échéant
CREATION OUVERTURE EPICERIE	4513.10	21	2158
TRAITEMENT SOL GARAGE	8664.00	21	2158
RAMPE EXTERIEURE	3131.70	21	2158
REPLACEMENT POTEAU INCENDIE	5100.00	21	2152
POTEAU INCENDIE AEP COMPLEMENATAIRE	900.96	21	2152
<b>TOTAL</b>	<b>22 309.76 €</b>		

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'instruction comptables M57 ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,

#### **DÉCIDE**

- **d'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026.

Les limites précitées n'excèdent pas le quart des crédits inscrits au budget primitif de l'année 2025.

Les dépenses engagées dans le cadre de la présente autorisation seront inscrites au budget primitif 2026.

**Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture**

**et de sa publication le 01/04/2026**

**VOTE À L'UNANIMITE**

## 5. Subvention Foot pompiers du Gard

Un pompier du village est sélectionné pour aller au championnat de football des sapeurs-pompiers avec l'équipe du Gard.

Le Championnat National N2 se déroulera à Rennes du 11 au 13 juin 2026.

Le groupe a pour ambition d'obtenir un classement positif afin de gagner sa place en N1 pour la saison 2027.

Afin d'aider le Sdis30 à payer les frais de trajet, il est proposé au conseil de voter une subvention de 150 euros.

1 abstention

## 6. Vote du Compte Financier Unique 2025

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	293 567,07	221 359,00
RECETTES	293 567,07	131 148,18
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	723 707,40	517 646,38
RECETTES	723 707,40	668 364,60
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>1 017 274,47</b>	<b>739 005,38</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>1 017 274,47</b>	<b>799 512,78</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Jocelyne CEZAR a été élue présidente de séance pour les délibérations ayant comme objet l'approbation du CFU et l'affectation du résultat.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

**VU** l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics en date du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique

**VU** la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Cruviers-Lascours ;

**VU** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Cruviers-Lascours ;

**CONSIDERANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDERANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Où** l'exposé de la troisième adjointe, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

**APPROUVE** avec 14 voix, le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune de Cruviers-Lascours

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,**  
**La séance est levée à 21h30.**